

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 01 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 011 780	906 342	105 438	115 786
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	-	-	-	-
	1 011 780	906 342	105 438	115 786
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	788 917	604 656	184 261	269 343
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	1 378 442	1 181 081	197 361	352 054
	2 167 359	1 785 738	381 622	621 397
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 560 656	251 584	9 309 071	9 174 945
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	158 746 229		158 746 229	142 790 744
AC334 Autres prêts	463 561		463 561	290 401
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	16 800 000		16 800 000	-
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	381 583		381 583	352 763
	185 952 029	251 584	185 700 445	152 608 853
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 774 291		2 774 291	3 114 594
AC520 Provisions d'assurance vie	462 644		462 644	425 165
AC530 Provision pour sinistres (vie)	343 384		343 384	270 287
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 933 150		15 933 150	16 972 366
AC540 Provision pour PB (vie)			-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	567 971		567 971	469 073
	20 081 440	-	20 081 440	21 251 486
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 530 009		1 530 009	1 559 212
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	19 109 993	3 280 935	15 829 057	14 597 513
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	1 782 961	323 523	1 459 438	1 471 391
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	1 986 194	767 321	1 218 874	2 090 757
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	15 086		15 086	9 273
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 030 345		1 030 345	927 159
AC633 Débiteurs divers			-	-
	25 454 588	4 371 779	21 082 809	20 655 305
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 404 130		4 404 130	4 286 896
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 415 990		2 415 990	2 116 407
AC722 Autres charges a repartir	375 416		375 416	349 403
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 127 147		5 127 147	4 439 403
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	12 322 684	-	12 322 684	11 192 109
TOTAL ACTIFS	246 989 881	7 315 443	239 674 438	206 444 937

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2015	31/12/2014
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	8 546 119	4 221 839
CP5 Résultats reportés	94 307	2 784 547
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	30 640 426	17 006 386
CP6 Résultat de l'exercice	4 427 805	3 946 539
Total capitaux propres avant affectation	35 068 231	20 952 925
<u>PASSIFS</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 Provisions pour impôts		
PA23 Autres provisions	400 000	400 000
	400 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	14 449 319	13 456 015
PA320 Provision pour assurance vie	81 872 969	65 192 192
PA330 Provision pour sinistres (vie)	4 614 957	4 493 991
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	78 399 764	76 531 222
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	84 238	181 926
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 183 209	1 003 170
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	780 094	587 940
	181 384 549	161 446 456
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	12 182 550	12 872 651
	12 182 550	12 872 651
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 789 877	3 934 355
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	3 022 320	4 463 878
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	155 416	160 327
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	1 239 182	1 203 311
PA634 Créiteurs divers	926 086	413 544
PA64 Ressources spéciales		
	10 132 882	10 175 415
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	506 227	597 491
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	506 227	597 491
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	239 674 438	206 444 937

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie**

Arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2015	Cessions et rétrocession 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2014
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	50 595 749	-14 593 796	36 001 953	34 600 689
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-993 303	-340 303	-1 333 606	-1 027 541
	49 602 446	-14 934 099	34 668 347	33 573 148
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	4 668 636		4 668 636	4 286 468
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>			0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-30 195 990	5 118 197	-25 077 794	-26 210 192
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-1 868 542	-1 039 216	-2 907 758	-1 450 808
	-32 064 532	4 078 980	-27 985 552	-27 661 000
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-192 154		-192 154	-266 020
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-180 039	98 898	-81 141	279 915
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-10 447 781		-10 447 781	-9 629 944
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	286 382	91 264	377 646	140 510
CHNV43 Frais d'administration	-3 408 072		-3 408 072	-2 960 320
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		2 974 501	2 974 501	3 091 356
	-13 569 470	3 065 765	-10 503 705	-9 358 399
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-363 673	-363 673	-375 806
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	8 264 886	-8 054 129	210 758	478 307

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2015	Cessions et rétrocession 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2015	Opérations Nettes 31/12/2014
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	27 524 174	-1 850 000	25 674 174	17 507 570
PRV 2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	4 931 359		4 931 359	3 661 615
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	4 931 359	0	4 931 359	3 661 615
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-4 577 393	392 339	-4 185 054	-4 651 453
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-120 966	73 097	-47 869	-298 011
	sous total 3	-4 698 359	465 436	-4 232 923	-4 949 464
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-16 680 777	37 478	-16 643 298	-8 788 228
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	97 688	552 053	649 742	522 521
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-4 648 206		-4 648 206	-3 268 030
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	13 202		13 202	-60 466
CHV43	Frais d'administration	-521 339		-521 339	-418 473
CHV44	Commission reçues des réassureurs		231 034	231 034	213 137
	sous total 5	-5 156 343	231 034	-4 925 309	-3 533 832
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	-14 594
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt				
CHV 91	d'intérêt	-123 030	-8 702	-131 732	-58 667
CHV 92	Correction de valeur sur placement			0	0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements			0	0
	sous total 6	-123 030	-8 702	-131 732	-58 667
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	5 894 712	-572 700	5 322 013	4 346 922

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

		31/12/2015	31/12/2014
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	210 758	478 307
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 322 013	4 346 922
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	5 698 384	5 087 622
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	5 698 384	5 087 622
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-163 106	-90 920
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-4 668 636	-4 286 468
PRNT2	Autres produits non techniques	55 937	172 043
CHNT3	Autres charges non techniques	-203 389	-127 298
	Résultat provenant des activités ordinaires	6 251 960	5 580 207
CHNT4	Impôts sur le résultat	-1 824 155	-1 633 668
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 427 805	3 946 539
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	-
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	4 427 805	3 946 539

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2015
 (Unité : en Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	77 150 853	72 257 918
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 31 216 341	- 30 913 426
- Encaissement des primes reçues acceptations	731 855	1 135 573
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 548 211	- 496 579
- Commissions versées sur les acceptations	3 531	28 125
- Décaissements des primes pour les cessions	- 14 737 454	- 11 040 435
- Encaissement des sinistres pour les cessions	4 122 737	2 907 515
- Commissions recues sur les Cessions	2 960 704	2 043 600
- Commissions versées aux intermédiaires	- 8 344 481	- 6 630 934
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 7 955 601	- 7 412 473
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 326 431	- 331 797
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 72 554 471	- 57 394 056
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	39 588 453	36 500 906
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 8 473 630	- 8 149 861
- Produits financiers reçus	9 754 033	7 588 246
- Impôt sur les bénéfices payés	- 1 894 207	- 1 262 592
- Autres mouvements	1 258 347	1 138 083
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 10 480 314	- 32 185
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	57 827	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	57 827	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	16 800 000	
- Dividendes et autres distributions	- 6 938 390	36 085
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	9 861 610	36 085
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	7 767	56 536
<u>Variation de trésorerie</u>	- 568 644	124 807
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	2 368 489	2 493 295
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	1 799 845	2 368 489

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2015

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2015 a connu les faits marquants suivants :

- Evolution de la gouvernance au niveau de la société
- Renforcement des fonds propre par l'augmentation du capital de 10MD à 22MD
- Croissance significative du chiffre d'affaires Vie grâce à l'intensification de la bancassurance
- Validation du Plan Stratégique 2016-2020.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2015 un montant net de 105 438 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements			Valeur nette 2015
				01/01/15	Dotations 2015	31/12/15	
Logiciels	971 404	40 376	1 011 780	855 618	-50 724	906 342	105 438
Total	971 404	40 376	1 011 780	855 618	-50 724	906 342	105 438

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2015 un montant net de 381 622 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements			Valeur nette 2015
					01/01/15	Dotations 2015	31/12/15	
AAI	775 750	13 167		788 917	506 406	-98 250	604 656	184 261
M. TRANSPORT	225 059		-137 000	88 060	126 415	56 110	70 305	17 755
M.INFORMATIQUE	795 067	44 433		839 501	607 068	-102 681	709 750	129 751
M M B	440 436	10 446		450 882	375 026	-26 002	401 027	49 855
Total	2 236 313	68 046	-137 000	2 167 359	1 614 915	-170 822	1 785 738	381 622

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2015 un montant net de 185 700 445 DT contre un montant de 152 608 853DT au 31/12/2014 soit une augmentation de 33 091 592 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 560 656	9 281 026
Obligations et autres titres a revenu fixe	158 746 229	142 790 744
Autres prêts	463 561	290 401
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	16 800 000	0
Autres Dépôts	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	381 583	352 763
Provisions pour dépréciation des Placements	-251 584	-106 081
Total	185 700 445	152 608 853

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2015 un montant net de 20 081 440 DT contre 21 251 486 DT au 31/12/2014 soit une régression de 1 170 046 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
- Provisions pour primes non acquises	2 774 291	3 114 594	-340 303
- Provisions d'assurances vie	462 644	425 165	37 479
- Provisions pour sinistres vie	343 384	270 287	73 097
- Provisions pour sinistres non vie	16 501 121	17 441 439	-940 318
Total	20 081 440	21 251 486	-1 170 046

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2015 un montant net des provisions de 21 082 809 DT contre 20 655 305 DT au 31/12/2014 soit une augmentation de 427 504 DT :

AC611- Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
- Primes acquises non émises Construction	142	0	142
- Primes acquises non émises Transports	103 507	178 080	-74 573
Primes acquises non émises Incendie	8 425	104	8 322
- Primes acquises non émises Risques Divers	0	87 251	-87 251
- Primes acquises non émises RC Général	312 357	107 917	204 440
- Primes acquises non émises GPE MAL	755 996	734 163	21 833
- Primes acquises non émises Acc CORP	86 721	89 149	-2 428
- Primes acquises non émises Vie	262 860	362 549	-99 689
Total	1 530 009	1 559 212	-29 203

AC612- Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	2 914 448	1 777 852	1 136 596
- Créances affaires directes en cours	2 561 417	1 977 146	584 271
- Créances courtiers d'assurances en cours	13 634 127	13 826 944	-192 817
- Provisions pour créances douteuses (*)	-3 280 935	-2 984 429	-296 506
Total	15 829 057	14 597 513	1 231 544

(*) Au 31/12/2015 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 3 280 935 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée a 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée a 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2015 ce poste totalise un montant total Net de 1 459 438 DT contre 1 471 391 DT au 31/12/2014 soit une régression de 11 953 DT.

Au 31/12/2015 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 323 523 DT calculées comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2015 un montant net de 1 218 874 DT contre 2 090 757 DT au 31/12/2014 soit une régression de 871 883 DT.

Au 31/12/2015 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 767 321 DT calculée comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2015	Montant Net au 31/12/2014	Variation
- personnel	15 086	9 273	5 813
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 030 345	927 159	103 186
Total	1 045 431	936 432	108 999

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2015 de 4 404 130 DT contre 4 286 896 DT au 31/12/2014.

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
- Comptes courants bancaires	1 798 863	2 365 926	-567 062
- Caisse	982	2 563	-1 582

- Valeurs a l'encaissement	1 331 271	417 843	913 428
- Caisse du trésor public	1 273 015	1 500 565	-227 550
Total	4 404 130	4 286 896	117 234

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2015, le solde est de 2 415 990 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
- FAR Auto	909 125	820 329	88 795
- FAR Transports	9 517	10 312	-795
- FAR Incendie	1 128 109	947 340	180 769
- FAR R. Divers	35 113	46 350	-11 237
- FAR RCG	156 667	108 035	48 633
- FAR Construction	116 069	131 740	-15 671
- FAR Maladie	921	602	319
- FAR Acc Corporel	43 430	47 860	-4 430
- FAR Vie	17 040	3 838	13 202
Total	2 415 990	2 116 407	299 584

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 375 416 DT au 31/12/2015 contre 349 403 DT au 31/12/2014.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2015 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 5 127 147 DT contre 4 439 403 DT au 31/12/2014.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2015, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2014 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 avant affectation	10 000 000	963 221		1 770 000		1 000 000	158 618	330 000	2 784 547	3 946 539	20 952 925
Augmentation du capital	12 000 000		4 800 000						0		16 800 000
Réaffectation des réserves				-1 770 000				-330 000	2 100 000		0
Autres Mouvements							-212 498				-212 498
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2014											0
-Réserves Légales		36 779								-36 779	0
- Réserve pour réinvestissement						1 500 000				-1 500 000	0
-Dividendes									-6 900 000		-6 900 000
-Fonds Social							300 000			-300 000	0
-Résultats reportés									2 109 760	-2 109 760	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31.12.2015										4 427 805	4 427 805
Solde au 31.12.2015 Avant affectation	22 000 000	1 000 000	4 800 000	0	0	2 500 000	246 120	0	94 307	4 427 805	35 068 231

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 181 384 549 DT contre 161 446 456 DT en 2014 soit une augmentation de 19 938 093 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 14 449 319 DT en 2015 contre 13 456 015 DT en 2014 soit une évolution de 993 304 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
- Auto	6 527 241	6 136 211	391 031
- Transports	688 954	853 087	-164 133
- Incendie	4 041 967	3 456 933	585 035
- Constructions	1 379 965	1 555 147	-175 182
- RCG	1 047 538	668 472	379 066
- R. Divers	395 747	419 472	-23 725
- G Maladie	172 908	151 717	21 191
- Acc Corporels	194 997	214 977	-19 980
Total	14 449 319	13 456 015	993 304

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 81 872 969 DT au 31/12/2015, contre 65 192 192 DT au 31/12/2014 soit une évolution de 16 680 777 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2015, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 4 614 957 DT contre 4 493 991 DT en 2014 soit une évolution de 120 966 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2015 un montant de 78 399 764 DT contre 76 531 222 DT en 2014 soit une évolution de 1 868 542 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2015			Montant au 31/12/2014			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	51 602 067	964 331	50 637 737	50 184 906	1 278 574	48 906 332	1 417 161	-314 243	1 731 404
- Transports	5 178 815		5 178 815	3 259 251		3 259 251	1 919 564	0	1 919 564
- Incendie	7 945 573		7 945 573	9 011 834		9 011 834	-1 066 260	0	-1 066 260
- Constructions	454 648		454 648	336 414		336 414	118 234	0	118 234
- RCG	6 833 725		6 833 725	6 841 337		6 841 337	-7 612	0	-7 612
- R. Divers	2 984 114		2 984 114	3 750 158		3 750 158	-766 044	0	-766 044
- GPE Maladie	1 331 322		1 331 322	1 569 499		1 569 499	-238 177	0	-238 177
- Acc Corporels	3 033 830		3 033 830	2 856 397		2 856 397	177 433	0	177 433
Total	79 364 095	964 331	78 399 764	77 809 796	1 278 574	76 531 222	1 554 299	-314 243	1 868 542

PA340 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 84 238 DT contre 181 926 DT en 2014.

PA341 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 183 209 DT contre 1 003 170 DT en 2014.

PA361 –Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 282 327 DT.
- R.C. Général : 497 767 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2015 est de 12 182 550 DT contre 12 872 651 DT en 2014. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2015 à 10 132 882 DT contre 10 175 415 DT au 31/12/ 2014 (dont principalement dettes envers réassureurs de 3 022 320 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2015 est de 506 227 DT contre 597 491 DT au 31/12/2014 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 25 674 174 DT contre 17 507 570 DT en 2014 soit une évolution de 8 166 604 DT détaillée comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Montant net</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Montant net</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	27 623 862	19 125 005	8 498 857
Variation des primes acquises non émises	-99 689	6 894	-106 583
Sous-total	27 524 174	19 131 899	8 392 275
Primes cédées	-1 850 000	-1 624 329	-225 671
Total	25 674 174	17 507 570	8 166 604

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2015 totalisent 10 629 743 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 6 104 161 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	8 172 875
- Provisions techniques non vie	94 032 292
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	122 945 593
- Produits des placements non affectés	6 104 161

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 405 777 DT y ajouter la partie affectée directement sans clés de répartition qui sont de 4 525 582 DT le total qui sera présenté en compte de résultat vie sera de 4 931 359 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 4 232 923 DT contre 4 949 464 DT en 2014, soit une régression de 716 542 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Sinistres payés	-4 577 393	-5 663 746	1 086 353
Part des réassureurs dans les sinistres	392 339	1 012 293	-619 954
Variation des provisions pour sinistres	-120 966	-108 641	-12 325
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	73 097	-189 369	262 466
<u>Total</u>	<u>-4 232 923</u>	<u>-4 949 464</u>	<u>716 542</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 16 643 298 DT (dont une part de réassurances de 37 478 DT) contre 8 788 288 DT en 2014 (dont une part de réassurances de 366 238 DT), soit une évolution de charge de 7 855 010 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 4 648 206 DT en 2015 contre 3 268 030 DT en 2014.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 13 202 DT en 2015 contre un solde négatif de 60 466 DT en 2014.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 521 339 DT en 2015 contre 418 473 DT en 2014.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2015 pour un montant de 231 034 DT contre 213 137 DT en 2014.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 286 136 DT en 2015, la quote-part qui a été allouée à l'assurance vie a été calculée comme suit :

Clés de répartition	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	86 572 163	114 772 718	201 344 881

<i>Quote-part</i>	43%	57%	100%
Correction de valeurs sur placements	123 030	163 106	286 136

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2015 à 34 668 347 DT contre 33 573 148 DT en 2014, soit une évolution de 1 095 198 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	50 937 250	49 771 366	1 165 884
Variation des primes émises non acquises	70 486	503 219	-432 733
Primes à annuler	-411 987	2 174	-414 161
Variation des primes non acquises "PNA"	-993 303	-1 151 856	158 553
Sous-total 1	49 602 446	49 124 903	477 543
Primes cédées	-14 593 796	-15 676 070	1 082 274
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	-340 303	124 316	-464 619
Total	34 668 347	33 573 148	1 095 198

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2015 totalisent 10 629 743 DT, les produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie) totalisent 5 698 384 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	94 032 292
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	114 772 718
- Reliquat des produits des placements non affectés	5 698 384

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 4 668 636 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 27 985 552 DT pour l'exercice 2015 contre 27 661 000 DT au titre de l'exercice 2014, soit une évolution de 324 552 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Sinistres payés	-30 195 990	-28 714 943	-1 481 047
Part des réassureurs dans les sinistres	5 118 197	2 504 752	2 613 445
Variation des provisions pour sinistres	-1 868 542	-4 085 857	2 217 315
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-1 039 216	2 635 049	-3 674 264
<u>Total</u>	<u>-27 985 552</u>	<u>-27 661 000</u>	<u>-324 552</u>

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-282 327	-153 803	-128 524
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-497 767	-434 137	-63 630
<u>Total</u>	<u>-780 094</u>	<u>-587 940</u>	<u>-192 154</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 10 447 781 DT en 2015 contre 9 629 944 DT en 2014.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 377 646 DT en 2015 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant de 91 624 DT) contre une variation positive de 140 510 DT en 2014.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 3 408 072 DT en 2015 contre 2 960 320 DT en 2014.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2015 pour un montant de 2 974 501DT contre 3 091 356 DT en 2014.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 363 673 DT contre 375 806 DT au 31/12/2014.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2015	2014
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	210 758	478 307
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 322 013	4 346 922
PRNT1	Produits des placements	5 698 384	5 087 622
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 163 106	- 90 920
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 4 668 636	- 4 286 468
PRNT2	Autres produits non techniques	55 937	172 043
CHNT3	Autres charges non techniques	- 203 389	- 127 298
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		6 251 960	5 580 207
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 1 824 155	- 1 633 668
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>4 427 805</u>	<u>3 946 539</u>

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2015
Résultat Brut de l'exercice		6 251 960
Réintégrations		1 002 902
Déductions	-	42 991
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		7 211 872
Réinvestissement Exonéré	-	2 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		5 211 872
Impôt sur les sociétés	-	1 824 155
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>4 427 805</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice au 31/12/2015 atteint un montant de 17 99 845 dinars contre 2 368 489 dinars au 31/12/2014, soit une variation négative de 568 644 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de -10 480 314 dinars en 2015 contre -32 185 dinars en 2014.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de + 57 827 dinars en 2015 contre 0 en 2014.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de + 9 861 610 dinars en 2015 contre – 36 805 dinars en 2014.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de – 7 767 dinars en 2015 contre -56 536 dinars en 2014.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2015	2014
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2015

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	971 404	40 376	-	1 011 780	855 618	-	50 723	-	-	-	906 342	-	105 438
1.3 Fonds de commerce				-								-	-
1.4 Acomptes versés				-								-	-
	971 404	40 376	-	1 011 780	855 618	-	50 723	-	-	-	906 342	-	105 438
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	775 750	13 167	-	788 917	506 406	-	98 250	-	-	-	604 656	-	184 261
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 460 563	54 879	137 000	1 378 442	1 108 509	-	72 572	-	-	-	1 181 081	-	197 361
2.3 Acomptes versés				-								-	-
	2 236 313	68 046	137 000	2 167 359	1 614 915	-	170 822	-	-	-	1 785 738	-	381 622
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.				-								-	-
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts				-								-	-
3.3.2 Bons et obligations				-								-	-
3.4 Autres placements financiers	152 362 171	75 111 452	41 903 178	185 570 446	-	106 081	-	145 503	-	-	-	251 584	185 318 862
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	9 280 726	6 810 092	6 530 162	9 560 656		106 081		145 503				251 584	9 309 071
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	142 790 744	48 630 682	32 675 197	158 746 229									158 746 229
3.4.3 Prêts hypothécaire				-								-	-
3.4.4 Autres prêts	290 701	370 678	197 818	463 561								-	463 561
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	19 300 000	2 500 000	16 800 000								-	16 800 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-								-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	352 763	374 590	345 770	381 583								-	381 583
3.6 Placements des contrats en UC				-								-	-
	152 714 934	75 486 042	42 248 948	185 952 029	-	106 081	-	145 503	-	-	-	251 584	185 700 445
TOTAL:	155 922 651	75 594 464	42 385 947	189 131 168	2 470 534	106 081	221 546	145 503	-	-	2 692 079	251 584	186 187 505

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	9 560 656	9 309 071	9 309 071	-251 584
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 746 229	158 746 229	158 746 229	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	463 561	463 561	463 561	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	16 800 000	16 800 000	16 800 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	381 583	381 583	381 583	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>185 952 029</u>	<u>185 700 445</u>	<u>185 700 445</u>	<u>-251 584</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	185 700 445	185 700 445	185 700 445	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	8 642 103	8 642 103	8 642 103	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2013			
Règlements cumulés	34 040 519	21 401 600	12 921 127
Provisions pour sinistres	14 482 326	16 773 313	23 519 132
Total charges des sinistres	48 522 845	38 174 913	36 440 259
Primes acquises	51 001 776	47 357 961	45 125 109
% sinistres / primes acquises	95%	81%	81%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014				
Règlements cumulés	36 064 631	24 778 378	19 567 561	12 198 657
Provisions pour sinistres	11 889 469	13 749 261	15 473 560	25 674 871
Total charges des sinistres	47 954 099	38 527 639	35 041 120	37 873 528
Primes acquises	51 001 776	47 357 961	45 125 109	49 124 903
% sinistres / primes acquises	94%	81%	78%	77%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire:	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Inventaire 2015					
Règlements cumulés	38 420 659	26 544 105	21 694 280	20 752 473	11 929 961
Provisions pour sinistres	8 613 370	11 072 820	12 312 069	14 917 873	22 383 591
Total charges des sinistres	47 034 029	37 616 925	34 006 349	35 670 346	34 313 552
Primes acquises	51 001 776	47 357 961	45 125 109	49 124 903	49 602 446
% sinistres / primes acquises	92%	79%	75%	73%	69%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placement s dans les entreprises liées	Autres placement s	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	401 318	33 620	434 938	PRNT3+PRV21+PRNT11 +CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	890 700	9 304 106	10 194 805	PRNT3+PRV21+PRNT11 +CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	1 292 017	9 337 726	10 629 743	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-75 389		-75 389	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-210 747	-210 747	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-75 389	-210 747	-286 136	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	20 618 892	6 905 282	27 524 174
Charges de prestations	-3 078 184	-1 620 175	-4 698 359
Charges de provisions d'assurance vie	-10 277 281	-6 305 807	-16 583 088
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	7 263 427	-1 020 701	6 242 726
Frais d'acquisition	-4 119 387	-515 618	-4 635 004
Autres charges de gestion nettes	-389 829	-131 510	-521 339
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-4 509 215	-647 128	-5 156 343
Produits nets de placements	2 671 361	2 259 999	4 931 359
Charges de placements	-71 932	-51 097	-123 030
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	2 599 428	2 208 901	4 808 330
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 850 000		-1 850 000
Part des réassureurs dans les charges de prestations	392 339		392 339
Part des réassureurs dans les charges de provisions	110 576		110 576
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	552 053		552 053
Commissions reçues des réassureurs	231 034		231 034
Intérêt	-8 702		-8 702
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-572 700	0	-572 700
Résultat technique	4 780 940	541 073	5 322 013

Informations complémentaires

Montant des rachats		1 310 735	1 310 735
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	50 616 523	35 955 640	86 572 163
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 354 220	29 513 889	69 868 108

A déduire

Provisions devenues exigibles			
-------------------------------	--	--	--

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	AGRICOLE	R DIVERS	Ass Caution	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	18 184 813	5 100 364	7 520 652	617 883	1 229 898	0	2 554 017	2 524	1 019 700	11 701 214	1 671 380	49 602 446
Primes émises	18 575 844	4 936 231	8 105 687	442 702	1 608 964	0	2 530 293	2 524	1 019 700	11 722 406	1 651 399	50 595 749
Variation des primes non acquises	-391 031	164 133	-585 035	175 182	-379 066	0	23 725	0	0	-21 191	19 980	-993 303
Charges de prestation	-15 676 296	-3 063 505	-1 046 827	-131 195	-951 272	0	-1 062 774	0	0	-9 449 932	-1 054 925	-32 436 726
Prestations et frais payés	-13 816 368	-1 104 025	-2 116 347	-12 962	-893 238	0	-1 809 536	0	0	-9 566 023	-877 492	-30 195 990
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 859 928	-1 959 480	1 069 521	-118 234	-58 034	0	746 762	0	0	116 091	-177 433	-2 240 735
Solde de souscription	2 508 517	2 036 859	6 473 826	486 688	278 626	0	1 491 243	2 524	1 019 700	2 251 282	616 455	17 165 720
Frais d'acquisition	-3 808 275	-824 916	-2 111 332	-127 917	-364 195	0	-559 362	-224	-203 775	-1 761 037	-400 367	-10 161 398
Autres charges de gestion nettes	-1 740 124	-353 400	-343 312	-17 042	-191 802	0	-142 054	-43	-17 516	-493 264	-109 515	-3 408 072
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 548 399	-1 178 316	-2 454 644	-144 959	-555 996	0	-701 415	-267	-221 291	-2 254 301	-509 881	-13 569 470
Produits nets de placements	2 838 200	305 594	598 914	91 087	391 474	0	187 653	0	0	95 404	160 309	4 668 636
Solde financier	2 838 200	305 594	598 914	91 087	391 474	0	187 653	0	0	95 404	160 309	4 668 636
Part des réassureurs dans les primes acquises	-498 556	-4 347 605	-6 527 500	-392 805	-233 761	0	-1 798 257	0	-624 221	-466 084	-45 311	-14 934 099
Part des réassureurs dans les prestations payées	289 110	886 825	2 026 755	6 478	192 026	0	1 300 980	0	0	386 221	29 801	5 118 197
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-315 260	1 805 937	-1 589 742	88 025	-217 981	0	-947 966	0	0	-4 459	142 230	-1 039 216
Part des réassureurs dans les PB	0	5 263	13 278	0	0	0	80 357	0	0	0	0	98 898
Commissions reçues des réassureurs	0	502 069	1 864 655	97 557	22 870	0	554 044	0	24 580	-287	277	3 065 765
Intérêts servis	-151 101	-9 852	-164 006	-20 338	0	0	-18 376	0	0	0	0	-363 673
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-675 807	-1 157 362	-4 376 560	-221 083	-236 847	0	-829 218	0	-599 641	-84 609	126 998	-8 054 129
Résultat technique	-877 488	6 775	241 536	211 734	-122 743	0	148 262	2 257	198 767	7 777	393 880	210 758

**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA
PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Année d'inventaire	EXERCICE				
	2011	2012	2013	2014	2015
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	98 594	123 562	178 573	160 742	151 494
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	0	- 4 525	123 054	136 288	- 56 890
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	31 996 718	39 492 587	50 612 630	60 614 959	73 532 580
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	27 524 174	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-4 698 359	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-16 583 088	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	6 242 726	
Frais d'acquisition	-4 635 004	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-521 339	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 156 343	
Produits nets de placements	4 931 359	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-123 030	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	4 808 330	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 850 000	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	392 339	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	110 576	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	552 053	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	231 034	CHV44 2°colonne
Intérêt	-8 702	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-572 700	
Résultat technique	5 322 013	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	1 310 735	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	86 572 163	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	69 868 108	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	49 602 446	
Primes émises	50 595 749	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-993 303	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-32 436 726	
Prestations et frais payés	-30 195 990	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-2 240 735	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	17 165 720	
Frais d'acquisition	-10 161 398	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-3 408 072	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-13 569 470	
Produits nets de placements	4 668 636	PRNT3 1°colonne
Solde financier	4 668 636	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-14 934 099	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 118 197	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-1 039 216	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	98 898	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 065 765	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-363 673	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-8 054 129	
Résultat technique	210 758	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	14 449 319
Provisions pour primes non acquises ouverture	13 456 015
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	78 399 764
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	76 531 222
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 183 209
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 003 170
Autres provisions techniques clôture	780 094
Autres provisions techniques ouverture	587 940
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIÉTÉ ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2015 et faisant apparaître un total bilan de 239 674 438 dinars, un résultat net de l'exercice de 4 427 805 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 210 758 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 5 322 013 dinars. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5. A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres informations et vérifications

6. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos principales conclusions ont été portées au niveau de nos lettres de direction.

7. Sur la base de nos vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

8. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées

I-1- Conventions réglementées et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 23 mars 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur les montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- de 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds
- de 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2015, Assurance BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 4 426 DT.

2. En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'Assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil, et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 dinars HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que des frais inhérent à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

La charge brute supportée par la société au titre de 2015 est de 50 401 dinars.

3. En date du 10 décembre 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'Assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculée sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite SUCCESS FEES calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droits de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur faciale pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevée trimestriellement
- Une commission d'encaissement des coupons de 0.5% du montant des coupons
- Une commission de transfert des titres émis de 5 DT par ligne
- Une commission de clôture de compte 30 DT
- Une commission de frais de tenue de compte de 10 DT prélevée trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31/12/2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 dinars.

I-2- Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs :

1. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars hors TVA ;
- 137,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars hors TVA ;
- 147,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 25 528 dinars hors TVA.

2. En date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur les montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- o de 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds
- o de 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2015, Assurance BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 6 179 DT.

3. Assurances BIAT a supporté une charge de 244 645 dinars TTC relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de deux autres personnes auprès de « Assurances BIAT » l'un à compter du 21 Septembre 2011, l'autre à compter du 09 Novembre 2015.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2015 suivant laquelle il a été décidé de dissocier les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général conformément à l'article 215 du code des sociétés commerciales et suite à l'acceptation de la démission du Président Directeur Général et la nomination d'un nouveau Président de Conseil ainsi que la nomination d'un Directeur Général, et conformément aux décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 27 mai 2015 qui autorise l'ancien Président Directeur Général à exercer en tant que Directeur Général jusqu'à la finalisation des formalités réglementaires d'enregistrement, de dépôt et de publicité légale et ce dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à compter de la date de tenu du dit conseil, les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit

II-1 : Rémunération du Président Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Octobre 2010 a décidé d'allouer au Président Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération mensuelle nette de 8 500 dinars à servir sur 16 mois et demi soit une rémunération annuelle nette de 140 250 dinars.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

La prime d'intéressement accordée à l'ancien Président Directeur Général pour un montant net de 80 000 dinars au titre de l'exercice 2014 et de 35 000 dinars au titre de l'exercice 2015 servies en 2015.

La charge supportée par la société au titre de 2015 s'est élevée à 283 446 dinars (y compris le solde de tout compte de 42 225 dinars) outre des avantages divers totalisant un montant net 12 278 dinars.

Le conseil d'administration du 22 Octobre 2015 a révisé la valeur de cession de la voiture de fonction au profit de l'ancien Président Directeur Général tel que accordé par le conseil du 27 mai 2015 et a donné son accord pour la cession sur la base de la valeur comptable nette arrêtée au 30 juin 2015 soit un montant de 57 427 dinars.

Aucune charge sociale n'a été constatée à partir de l'atteinte de l'âge de départ à la retraite.

II-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2013, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 dinars.

- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 mai 2015 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 45 000 dinars au titre de l'exercice 2014 servie en 2015.

La charge supportée au titre de l'exercice 2015 s'est élevée à 218 504 dinars, outre des avantages divers totalisant 12 835 dinars.

II-3 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelable.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 dinars à servir sur 16 mois et demi.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société

La charge supportée par la société au titre de 2015 s'est élevée à 115 016 dinars outre des avantages divers totalisant un montant net de 11 896 dinars.

II-4 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2015 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice commençant le premier janvier 2014 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit un montant brut de dix mille dinars (10 000 TND), pour l'exercice commençant le premier Janvier 2014, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève pour l'exercice 2015 est de 55 000 dinars.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT

Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA

Associé

La Générale d'Audit et Conseil

CPA Associates International

Mr. Chiheb GHANMI

Associé